Créer une association de protection animale

Description

Une association de protection animale agit pour assurer la protection et la défense des animaux sur l'ensemble du territoire. Créer une association est l'un des meilleurs moyens pour défendre les droits des animaux.

Si vous souhaitez lancer un projet associatif en faveur de la protection des animaux, plusieurs démarches devront être respectées. En effet, la création d'une structure associative suppose la rédaction de statuts afin d'encadrer ses modalités et son fonctionnement.

Créez votre association en ligne
Télécharger le guide gratuit sur l'association

Qu'est-ce qu'une association de protection animale ?

L'association de protection animale est un **organisme dont l'objet est d'aider et de sauver les animaux**. Lorsqu'elle est reconnue d'utilité publique, elle dispose d'une certaine légitimité. En outre, les personnes faisant des dons au bénéfice de cette dernière profitent d'une réduction d'impôts.

On distingue :

- Les sociétés de protection animale ;
- Les associations indépendantes créées par les particuliers.

Le rôle de l'association de protection animale

Elle assure plusieurs missions, à savoir :

- Informer et conseiller ceux qui détiennent ou souhaitent adopter des animaux ;
- **Sensibiliser le public** afin de limiter les abandons ;
- Dénoncer la cruauté animale ;
- **Agir pour le bien-être des animaux** ;
- Les recueillir, les soigner et leur trouver un foyer adéquat.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Les sources de financement

Quant aux sources de financement, l'association de protection animale a recours :

- À l'apport personnel des fondateurs ;
- À la **subvention** des collectivités locales ;
- Aux frais d'adoption.

S'engager auprès des animaux : comment créer une association étape par étape ?

Pour la création d'une association dotée de la personnalité juridique, il est nécessaire de :

- Suivre les démarches prévues par la loi ;
- Fournir les documents requis à cet effet.

Il est à noter que l'organisme doit avoir un but non lucratif pour être régie par la loi du 1er juillet 1901.

Quelles sont les démarches à respecter ?

Que ce soit pour une association caritative, pour créer une association humanitaire, une association familiale, association de gestion agréée ou encore une association pour les animaux, les démarches à suivre sont quasiment les mêmes.

Choisir un nom pour l'association

En principe, le choix du nom est libre. Parmi les intitulés admis se trouvent :

- Association ;
- Mouvement ;
- Club ;
- Société (la Société Protectrice des Animaux, par exemple).

Il est possible de faire référence à l'activité de l'association ou d'ajouter un sigle à son nom.

Les caractères du nom correspondent obligatoirement à l'alphabet latin et n'excèdent

© 2023 LEGALPLACE SAS

pas 250 caractères, espaces compris. Il est également nécessaire de **vérifier si le titre n'est pas utilisé par un autre organisme** (association, établissement ou entreprise).

Pour protéger le titre choisi, il convient de le déposer en tant que marque auprès de l'INPI.

Déterminer son siège social

Le siège de l'association pour les animaux correspond soit :

- **Au domicile** de l'un de ses membres ;
- **À un local** loué ou acheté par l'association ;
- **À un bâtiment communal** ou à une mairie (sur demande à adresser au maire concerné).

Comment rédiger les statuts d'une association pour les animaux ?

Les statuts de l'organisme de protection animale engagent les membres fondateurs entre eux.

Le contenu des statuts

Les statuts de l'association pour les animaux contiennent des mentions obligatoires et facultatives (déterminées par les membres).

A noter : il peut-être difficile d'estimer le temps nécessaire à la création d'une association loi 1901. Le temps consacré à la constitution d'une association varie selon sa forme.

Les statuts mentionnent obligatoirement :

- Le nom de l'association ;
- Son objet ;
- Son siège social.

Les clauses facultatives concernent :

- **Les conditions d'admission, d'exclusion et de radiation des membres** ;
- Le recouvrement des cotisations ;
- La fixation de l'ordre du jour lors des assemblées générales ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- **Les règles relatives à la modification des statuts** et à la dissolution de l'association pour les animaux ;
- Le fonctionnement du bureau en charge de la gestion courante et/ou du conseil d'administration ;
- La rémunération et la démission des dirigeants.

En outre, **il est interdit d'insérer des clauses statutaires permettant aux mineurs** :

- De moins de 16 ans d'effectuer des actes d'administration ;
- Entre 16 et 17 ans de réaliser des actes d'administration sans l'accord écrit préalable des parents ou tuteurs ;
- De procéder à des actes de modification, de transmission ou de constitution du patrimoine de l'association.

Il est possible de compléter les statuts par un règlement intérieur dès la création de la structure associative.

La tenue de l'assemblée générale constitutive est facultative

La loi n'exige pas la tenue de l'assemblée générale de l'association constitutive, sauf pour les ligues sportives professionnelles et les associations communales de chasse agréées. Les fondateurs convoquent l'assemblée pour procéder au vote des statuts définitifs.

Zoom : Si vous souhaitez créer une association de protection des animaux, vous pouvez le faire directement en ligne via LegalPlace. Nous nous occupons du traitement de votre dossier de création d'association, de la rédaction des statuts d'association, jusqu'à la déclaration de votre association. Notre équipe se charge de votre dossier dans les plus brefs délais, et reste à votre disposition en cas de questions diverses.

Quels sont les documents nécessaires ?

Les documents à fournir varient en fonction du type d'association, à savoir :

- L'association simple ou de fait ;
- L'association déclarée.

L'association de fait

La création d'une **association de fait ne nécessite aucune déclaration ni document à fournir**

© 2023 LEGALPLACE SAS

. Toutefois, elle ne dispose pas de la personnalité juridique et ne peut pas :

- Acquérir des biens mobiliers ou immobiliers ;
- Contracter en son nom ;
- Agir en justice ;
- Engager des salariés ;
- Encourir une responsabilité ;
- Recevoir un agrément administratif ;
- Bénéficier de dons, de legs ou de subventions publiques.

L'association déclarée

Pour officialiser l'existence de l'association, **il est nécessaire d'effectuer une déclaration administrative** soit :

- En ligne, via le portail du service public destiné aux associations ;
- Directement auprès du greffe des associations du siège social de l'organisme ;
- Par courrier postal au greffe des associations.

Les documents requis pour la déclaration sont les suivants :

- Le formulaire Cerfa 13973*04 pour la déclaration de création ;
- Le formulaire Cerfa 13971*03 pour la liste des dirigeants ;
- Une copie des statuts de l'association pour les animaux ;
- Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive.

Il est possible d'effectuer la déclaration sur papier libre en mentionnant :

- Le nom et l'objet ;
- L'adresse du siège social et celle des locaux ;
- Le nom, le domicile, la profession ainsi que la nationalité des membres de l'administration.

L'administration délivre ensuite un récépissé de déclaration dans les cinq jours du dépôt du dossier complet. **Ce document indique le numéro d'inscription au RNA (répertoire national des associations)**. Enfin, il faut demander l'insertion d'un avis de constitution au journal officiel des associations dans le mois qui suit la déclaration.

Les autres façons de s'engager auprès des animaux

Ceux qui sont passionnés par les animaux ont la possibilité de s'engager auprès d'eux

© 2023 LEGALPLACE SAS

sans créer une association.

Travailler dans une association de protection animale

Mettre votre expertise au service d'une association de protection animale est d'une grande aide, que vous soyez juriste, comptable ou encore webmaster.

Il est possible de travailler dans une association en tant que :

- Salarié dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI, à temps plein ou partiel ;
- Bénévole, de manière temporaire ou permanente.

L'association est tenue de respecter le principe du salaire horaire minimum légal . Le salarié d'une association de protection animale bénéficie de congés et de la sécurité d'emploi dans les mêmes conditions que le travailleur du secteur privé.
De plus, tout individu est libre de s'engager dans une association de protection animale, indépendamment de son âge, sa nationalité ou ses compétences.

Bon à savoir : vous pourrez trouver les informations sur la grille de salaire d'une association loi 1901 sur notre site.

Le bénévole ne dispose pas de statut juridique. Aucun contrat n'est signé.
L'organisme et le bénévole sont libres de mettre fin à leur collaboration sans respecter des formalités spécifiques.

Financer une association de protection animale

Faire un don financier ou matériel est une alternative à la création d'une association pour les animaux. Vous avez le choix entre les médicaments, le matériel de soin ou encore les caisses pour construire des abris. Il est également possible de reverser un pourcentage de votre chiffre d'affaires à l'association.

Organiser une cagnotte ou une collecte pour le financement d'un projet est aussi un moyen de s'engager auprès des animaux.

Devenir une famille d'accueil ou adopter en association

Adopter en association permet de libérer une place pour un nouvel animal dans le besoin. Pour s'engager sans payer des frais, **il est possible de devenir famille d'accueil en hébergeant temporairement un animal dans l'attente de son adoption**. En général, l'association concernée paye les frais vétérinaires. Parfois, les

© 2023 LEGALPLACE SAS

dépenses relatives à la nourriture sont prises en charge.

Bon à savoir : si vous recherchez une structure adaptée à l'élevage d'animaux et à l'accueil du public, vous avez la possibilité de créer une ferme pédagogique.

© 2023 LEGALPLACE SAS